



DELIBERATION N°2024 - 8.1 - 34
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 4 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité en exercice.

Absents excusés : SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 8.1 - 34 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE-RENTRÉE 2024

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2027 - article D521-12 permettant un fonctionnement de la semaine d'enseignement sur huit demi-journées par semaine

Considérant que la dérogation arrive à échéance en septembre 2024

Considérant l'avis du Conseil d'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Souhaite prolonger la dérogation accordée pour trois ans à compter de la rentrée de septembre 2024 aux horaires ci-dessous

CIRCONSCRIPTION : LILLEBONNE

ÉCOLE CONCERNÉE : SAINT EUSTACHE LA FORET

Durée de la pause méridienne : 1 H 30

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	9 H	9 H		9 H	9 H
	12 H	12 H		12 H	12 H
Après-midi	13 H 30	13 H 30		13 H 30	13 H 30
	16 H 30	16 H 30		16 H 30	16 H 30

- La présente délibération sera transmise aux services de la DASEN

Voté à l'unanimité.

En Mairie, le 25 Septembre 2024

LE MAIRE.

H. LECARPENTIER

